RÈGLEMENT 1317

décrétant un emprunt de 5 330 000 $ pour la réalisation de travaux de réaménagement, de remplacement et de réhabilitation des conduites sur la rue Valiquette et sur une partie de la rue Maurice-Aveline, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 5 330 000 $

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue en visioconférence, le 20 septembre 2021, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérike Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Pierre Lafond est absent pour toute la durée de la séance.

Sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement, de remplacement et de réhabilitation des conduites sur la rue Valiquette et sur une partie de la rue Maurice-Aveline sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux, incluant des honoraires et tous les frais inhérents;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 septembre 2021 par le conseiller monsieur Roch Bédard ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de réaménagement, de remplacement et de réhabilitation des conduites sur la rue Valiquette et sur une partie de la rue Maurice-Aveline et à emprunter une somme de 5 330 000 $ pour assumer le coût des travaux et des honoraires professionnels incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Les estimations détaillées des coûts préparées par la trésorière, madame Julie Brazeau datée du 15 septembre 2021 (Annexe A) et celle préparée par monsieur Étienne Brossard, ing., directeur-adjoint des services technique (Annexe B) lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 5 330 000 $ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3 Terme de l'emprunt

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4 Bassin de taxation – réseau d'aqueduc

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **20%** l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont identifiés en bleu sur le plan joint à l'annexe C et daté du 20 septembre 2021, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Bassin de taxation – Réseau d'égout sanitaire et pluvial

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **20%** l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'égout sanitaire et pluvial, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout sanitaire et pluvial du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun sur le plan joint à l'annexe D et daté du 20 septembre 2021, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Bassin de taxation – réfection de rue et pavage

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **60%** de l'emprunt décrété pour la portion visant la réfection de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble les immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 9 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	20 septembre 2021
Adoption	4 octobre 2021
Approbation – Personnes habiles à voter	26 octobre 2021
Approbation MAMH	14 décembre 2021
Entrée en vigueur	21 décembre 2021

Signé à Sainte-Adèle, ce 17e jour du mois de mars de l'an 2022.

(s) Michèle Lalonde
_____
Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Senécal
_____
Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques

****

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1317

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes :*

Règlement 1317 décrétant un emprunt de 5 330 000 $ pour la réalisation de travaux de réaménagement, de remplacement et de réhabilitation des conduites sur la rue Valiquette et sur une partie de la rue Maurice-Aveline, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 5 330 000 $

Par le conseil	4 octobre 2021
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	14 décembre 2021

(s) Michèle Lalonde
_____
Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Senécal
_____
Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques

"ANNEXE A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE
Travaux de réfection des infrastructures - rue Valiquette et Maurice-Aveline

RÈGLEMENT 1317

Coût des travaux - Annexe B		4 746 192 $
Frais incidents		
Honoraires de surveillance	100 000 $	
Honoraires contrôle de la qualité	30 000 $	
Honoraires d'arpenteurs	15 000 $	
Avis divers et permis	2 000 $	
Taxes	245 352 $	
Frais de financement	167 772 $	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	23 684 $	583 808 $
Coût total du projet		**5 330 000 $**

Financement	
Emprunt 20 ans	**5 330 000 $**

Julie Brazeau
Trésorière
Le 15 septembre 2021

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Projet:	Travaux de réaménagement, de remplacement et de réhabilitation des conduites sur la rue Valiquette et sur une partie de a rue Maurice-Aveline, dans le secteur de Sainte-Adèle
Client:	Ville de Sainte-Adèle
Référence :	GEN-2018-014
Dossier :	2018-047
Date:	23 août 2021

Hypothèses:

- Estimation de classe A (marge d'erreur de 10%)
- Coûts 2021
- Quantité arrondies
- Séparation du réseau unitaire par la mise en place d'égout sanitaire et pluvial
- Reconstruction de la conduite d'égout sanitaire à l'exception de la section passant sous le boul. de Sainte-Adèle. Cette section sera gainée
- Remplacement de la conduite d'eau potable sur toute la longueur du projet
- Reconstruction complète de la chaussée pour l'ensemble du projet
- Structure de chaussée considérée
  - ESG-14, 70 mm d'épaisseur
  - MG-20, 200 mm d'épaisseur
  - MG-56, 225 mm d'épaisseur
  - MG-112, 300 mm d'épaisseur
- Réaménagement géométrique de la rue Valiquette entre la rue Bélec et le boul. de Sainte-Adèle
- Mise en place d'un nouveau trottoir et d'une bordure caniveau sur la rue Valiquette, entre Maurice-Aveline et le boul. de Sainte-Adèle, incluant l'enlèvement du fossé du côté ouest
- Excavation de première classe considérée selon l'étude géotechnique
- Sols contaminés considérés selon les plages de contamination indiqué dans l'étude géotechnique

Préparée par : _____
Louis-A. Desforges
Chargé de projet

Vérifiée par : _____ 2021-08-27
Étienne Brossard, ing.
Directeur-adjoint

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Projet:	Réfection des infrastructures - Parties des rues Valiquette et Maurice-Aveline
Client:	Ville de Sainte-Adèle
Référence:	GEN-2018-014
Dossier :	2018-047
Date:	23 août 2021

Synthèse:

		Montants
1.	Rue Valiquette et Maurice-Aveline, entre la rue Bélec et le boulevard de Sainte-Adèle	4 314 720.00 $
	Sous-total	**4 314 720.00 $**
	Travaux contingents (10%)	431 472.00 $
	Sous-total avant taxes	**4 746 192.00 $**
	TPS (5%)	237 309.60 $
	TVQ (9,975%)	473 432.65 $
	Total des travaux (taxes incluses)	**5 457 000.00 $**

Estimation des coûts

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES
PARTIES DES RUES VALIQUETTE ET MAURICE-AVELINE

RUE VALIQUETTE, ENTRE LA RUE BÉLEC ET LE BOULEVARD DE SAINTE-ADÈLE

SOMMAIRE

		Montants
1.	ORGANISATION DE CHANTIER	333 575.00 $
2.	EAU POTABLE	801 550.00 $
3.	ÉGOUT SANITAIRE	823 250.00 $
4.	ÉGOUT PLUVIAL	753 350.00 $
5.	FONDATION DE RUE	711 920.00 $
6.	TROTTOIR, BORDURE ET PAVAGE	660 150.00 $
7.	AMÉNAGEMENTS	230 925.00 $
SOUS-TOTAL		**4 314 720.00 $**

Estimation des coûts

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1	**ORGANISATION DE CHANTIER**				
1.1	Gestion de la circulation, incluants plans, signalisation, maintien, entretien, sécurité, etc. - travaux 2022	1	global	70 000.00 $	70 000.00 $
1.2	Gestion du chantier, incluant maintien des réseaux en fonction, bureau de chantier, inspection numérique avant travaux, sécurité du chantier, coordination avec les intervenants, etc. (travaux 2022)	1	global	100 000.00 $	100 000.00 $
1.3	Gestion des eaux souterraines et de ruissellement pendant les travaux	1	global	20 000.00 $	20 000.00 $
1.4	Gestion des sols contaminés, incluant disposition hors site - plage B-C	1000	t.m.	55.00 $	55 000.00 $
1.5	Remblai sans retrait sous les conduites municipales ou les services d'utilités publiques (si requis - sur demande de l'ingénieur)	75	m³	175.00 $	13 125.00 $
1.6	Fouilles exploratoires (si requis - sur demande de l'ingénieur)	3	unité	1 000.00 $	3 000.00 $
1.7	Isolant rigide de polystyrène extrudé (HI-60) - 50 mm d'épaisseur	70	m.ca.	35.00 $	2 450.00 $
1.8	Excavation de première classe, incluant disposition hors site	700	m³	100.00 $	70 000.00 $
SOUS-TOTAL 1. ORGANISATION DE CHANTIER					**333 575.00 $**

2.0 EAU POTABLE

2.1	Enlèvement d'une conduite d'eau potable existante, incluant accessoires (vannes, boitiers, etc.), désaffectation, enlèvement de structures et des bornes-fontaines, et disposition	1	global	40 500.00 $	40 500.00 $
2.2	Conduite d'eau potable en PVC (DR-18), incluant accessoires et raccordements				
	- 150 mm de diamètre	1180	m.lin	300.00 $	354 000.00 $
2.3	Surexcavation de l'assise sur 150 mm, incluant disposition des surplus, pierre nette ou MG-20 et géotextile	250	m.lin	35.00 $	8 750.00 $
2.4	Chambre de vanne rectangulaire préfabriquée en béton, incluant accessoires, cadre et tampon ajustable, nivellement et raccordements				
	- 1 800 mm x 2 150 mm	1	unité	12 000.00 $	12 000.00 $
2.5	Vanne, incluant boîtier et accessoires				
	- 150 mm de diamètre	12	unité	2 750.00 $	33 000.00 $
2.6	Vanne de régulation de pression, incluant mécanique de procédé	1	unité	10 000.00 $	10 000.00 $
2.7	Borne-fontaine, incluant vanne, boîtier et raccordement à la conduite principale	9	unité	9 500.00 $	85 500.00 $
2.8	Branchement de conduite d'eau potable en cuivre type K mou, incluant enlèvement et disposition du branchement existant, arrêt principal, arrêt de ligne boîte de service, raccordement à la limite de l'emprise				
	- 19 mm de diamètre	20	unité	1 500.00 $	30 000.00 $
	- 25 mm de diamètre	20	unité	1 750.00 $	35 000.00 $
	- 38 mm de diamètre	9	unité	2 000.00 $	18 000.00 $
	- 50 mm de diamètre	12	unité	3 500.00 $	42 000.00 $
2.9	Nettoyage, désinfection, essais et mise en opération des conduites d'eau potable	1180	m.lin	10.00 $	11 800.00 $
2.1	Fourniture, installation, entretien et démantèlement d'un réseau d'alimentation temporaire en eau avec protection incendie, incluant vannes de réduction de pression	1	global	95 000.00 $	95 000.00 $
2.11	Services de plombier	1	global	5 000.00 $	5 000.00 $
2.12	Raccordement à l'aqueduc existant	6	unité	3 500.00 $	21 000.00 $

SOUS-TOTAL 2. EAU POTABLE **801 550.00 $**

3.0 ÉGOUT SANITAIRE

3.1	Enlèvement de conduite et de structures existantes, (regards, etc.) incluant disposition hors site	1	global	10 000.00 $	10 000.00 $
3.2	Pompage/gestion des eaux sanitaires	1	global	35 000.00 $	35 000.00 $
3.3	Conduites d'égout sanitaire incluant accessoires et raccordements				
	- 300 mm de diamètre (PVC DR-35)	660	m.lin	400.00 $	264 000.00 $
	- 375 mm de diamètre (PVC DR-35)	125	m.lin	500.00 $	62 500.00 $
	- 450 mm de diamètre (PVC DR-35)	280	m.lin	550.00 $	154 000.00 $
3.4	Surexcavation de l'assise sur 150 mm, incluant disposition des surplus, pierre nette ou MG-20 et géotextile	510	m.lin	35.00 $	17 850.00 $
3.5	Regard d'égout circulaire en béton préfabriqué avec garniture de caoutchouc, incluant raccordements				
	- 1200 mm de dia. avec cadre et couvercle ajustable	18	unité	5 500.00 $	99 000.00 $
3.6	Branchement d'égout sanitaire en PVC (DR-28 blanc), incluant enlèvement et disposition du branchement existant, cheminée d'accès et raccordement à la limite de l'emprise				
	- 150 mm de diamètre	61	unité	1 750.00 $	106 750.00 $
3.7	Nettoyage, essais et inspection télévisées pour acceptation provisoire	1065	m.lin	10.00 $	10 650.00 $
3.8	Nettoyage, essais et inspections télévisées pour acceptation définitive	1065	m.lin	10.00 $	10 650.00 $
3.9	Travaux de réhabilitation sur la conduite d'égout sanitaire				
3.9.1	Nettoyage de conduites	78	m.lin	35.00 $	2 730.00 $
3.9.2	Alésage de raccordements pénétrants, débris, dépôts et/ou obstructions	2	unité	800.00 $	1 600.00 $
3.9.3	Colmatage et injection des joints de conduites				
	- 375 mm de diamètre	2	unité	1 250.00 $	2 500.00 $
3.9.4	Chemisage des conduites d'égout sanitaire				
	- 450 mm de diamètre	78	m.lin	550.00 $	42 900.00 $
3.9.5	Inspections télévisées lors des travaux de gainage				
	- Inspection V1	78	m.lin	10.00 $	780.00 $
	- Inspection V2	78	m.lin	10.00 $	780.00 $
	- Inspection V3	78	m.lin	10.00 $	780.00 $
	- Inspection V4	78	m.lin	10.00 $	780.00 $
SOUS-TOTAL 3. ÉGOUT SANITAIRE					**823 250.00 $**

4.0	**ÉGOUT PLUVIAL**				
4.1	Enlèvement de conduite, de ponceau ou de structures existantes (regards, puisards, etc.) incluant disposition	1	global	18 500.00 $	18 500.00 $
4.2	Conduite d'égout pluvial en TBA cl. IV, incluant accessoires et raccordements				
	- 300 mm de diamètre PEHD R320	12	m.lin	275.00 $	3 300.00 $
	- 375 mm de diamètre PEHD R320	330	m.lin	285.00 $	94 050.00 $
	- 450 mm de diamètre PEHD R320	455	m.lin	300.00 $	136 500.00 $
	- 600 mm de diamètre PEHD R320	15	m.lin	550.00 $	8 250.00 $
4.3	Surexcavation de l'assise sur 150 mm, incluant disposition des surplus, pierre nette ou MG-20 et géotextile	550	m.lin	35.00 $	19 250.00 $
4.4	Regard d'égout en béton préfabriqué avec garnitures de caoutchouc				
	- 1 200 mm de dia. avec cadre et couvercle ajust.	13	unité	6 500.00 $	84 500.00 $
	- 1800 x 2150 rect. avec cadre et couvercle ajust.	1	unité	15 000.00 $	15 000.00 $
	- 1800 x 2150 rect. avec mur seuil, régulateur de débit, cadre et couvercle ajust. et cadre et grille ajust.	1	unité	22 000.00 $	22 000.00 $
4.5	Puisard circulaire préfabriqué en béton, incluant dalle de béton, conduite de raccordement et accessoires				
	- 600 mm de diamètre (tête rectangulaire type T-3A)	8	unité	4 500.00 $	36 000.00 $
	- 600 mm de diamètre (tête circulaire type P-1)	2	unité	4 500.00 $	9 000.00 $
	- 600 mm de diamètre (tête type T-2 plat)	1	unité	4 500.00 $	4 500.00 $
4.6	Mur de tête de ponceau en béton armé, avec grille, de type MT-1	1	unité	2 500.00 $	2 500.00 $
4.7	Reprofilage ou construction de fossé, incluant la disposition des surplus	35	m.lin	50.00 $	1 750.00 $
4.8	Reprofilage et construction d'un fossé élargie, en aval du bassin de rétention, incluant régulateur de débit	1	global	5 000.00 $	5 000.00 $
4.9	Perré de protection pour l'extrémité de ponceau, incluant l'excavation, nivellement, pierre concassée de calibre 100-200 sur 300 mm d'épaisseur et membrane géotextile	100	t.m.	75.00 $	7 500.00 $
4.1	Ponceau sous la chaussée incluant la réfection de la tranchée et disposition de surplus				
	- 450 mm de diamètre (PEHD R320)	160	m.lin	350.00 $	56 000.00 $
	- 600 mm de diamètre (PEHD R320)	25	m.lin	550.00 $	13 750.00 $
4.11	Excavation, terrassement et mise en forme pour la construction d'un bassin de rétention, incluant régulateur de débit et éléments connexes, empierrement, végétalisation, disposition des surplus, etc.	1	global	200 000.00 $	200 000.00 $
4.12	Nettoyage, essais et inspection télévisée pour acceptation provisoire	800	m.lin	10.00 $	8 000.00 $
4.13	Nettoyage, essais et inspection télévisée pour acceptation définitive	800	m.lin	10.00 $	8 000.00 $
SOUS-TOTAL 4. ÉGOUT PLUVIAL					**753 350.00 $**

5	**FONDATION DE RUE**				
5.1	Enlèvement ou pulvérisation du pavage existant, incluant disposition hors site	10284	m²	5.00 $	51 420.00 $
5.2	Excavation, remblai, mise en forme, nivellement et compaction de l'infrastructure, incluant disposition hors site des matériaux en surplus	10284	m²	25.00 $	257 100.00 $
5.3	Excavation des matériaux impropres sous la ligne d'infrastructure, incluant géotextile et remblai en MG-112	235	m²	40.00 $	9 400.00 $
5.4	Fourniture et mise en place des fondations granulaires				
	- MG-20 - 200 mm d'épaisseur	8800	m²	13.25 $	116 600.00 $
	- MG-56 - 225 mm d'épaisseur	8800	m²	15.00 $	132 000.00 $
	- MG-112 - 300 mm d'épaisseur	8800	m²	15.00 $	132 000.00 $
5.5	Abat-poussière (1 L/m²)	8800	litres	0.50 $	4 400.00 $
5.6	Rechargement des accotements en MG-20b, lors des travaux de la couche unique	120	m²	20.00 $	2 400.00 $
5.7	Membrane géotextile type géo-9 pour chaussée	2200	m²	3.00 $	6 600.00 $
SOUS-TOTAL 5. FONDATION DE RUE					**711 920.00 $**
6	**TROTTOIR, BORDURE ET PAVAGE**				
6.1	Enlèvement de bordure existante, incluant disposition hors site	100	m.lin	15.00 $	1 500.00 $
6.2	Enlèvement de trottoir existant, incluant disposition hors site	510	m²	25.00 $	12 750.00 $
6.3	Pavage couche unique, incluant ajustement des services				
	- ESG-14, PG58H-34, 70 mm d'épaisseur	8800	m²	28.00 $	246 400.00 $
6.4	Bordure de béton de type caniveau modifié 32 MPa, '400 mm de largeur et 400 mm de hauteur	1150	m.lin	90.00 $	103 500.00 $
6.5	Bordure de béton 32 Mpa, 200 mm de largeur et 500 mm de hauteur	0	m.lin	85.00 $	- $
6.6	Dalot pavé	200	m.lin	50.00 $	10 000.00 $
6.7	Trottoir monolithique en béton 32 Mpa	1750	m²	160.00 $	280 000.00 $
6.8	Nivellement et nettoyage des services d'utilités publiques lors des travaux de pavage et d'aménagement, incluant coordination	3	unité	2 000.00 $	6 000.00 $
SOUS-TOTAL 6. TROTTOIR. BORDURE ET PAVAGE					**660 150.00 $**

7	**AMÉNAGEMENTS**				
7.1	Aménagements paysagers à protéger et à refaire tel qu'avant les travaux (plantes, fleurs, arbres, arbustes, système d'irrigation, etc.)	1	global	45 000.00 $	45 000.00 $
7.2	Engazonnement par plaques, incluant 150 mm de terre végétale	5250	m²	15.00 $	78 750.00 $
7.3	Haie de cèdres, 1,8 mètre de hauteur	100	unité	125.00 $	12 500.00 $
7.4	Réfection des entrées privées				
	- Gravier : 300 mm de MG-20	430	m²	35.00 $	15 050.00 $
	- Pavage : 300 mm MG-20 + 65 mm EB-10C PG 58S-28	505	m²	70.00 $	35 350.00 $
	- Béton : 300 mm de MG-20 + 150 mm béton	35	m²	160.00 $	5 600.00 $
	- Pavé-uni : 300 mm MG-20 + mise en place	20	m²	150.00 $	3 000.00 $
	Marquage				
7.5	Marquage à l'alkyde	1	global	12 800.00 $	12 800.00 $
7.6	Enlèvement de glissière de sécurité en blocs de béton existant de type «Jersey», incluant transport au garage municipal ou disposition hors site sur demande du surveillant	115	m.lin	45.00 $	5 175.00 $
7.7	Enlèvement de glissière de sécurité, incluant disposition hors site	40	m.lin	30.00 $	1 200.00 $
7.8	Glissière de sécurité semi-rigide sur poteau de bois	165	m.lin	100.00 $	16 500.00 $
SOUS-TOTAL 7. AMÉNAGEMENTS					**230 925.00 $**

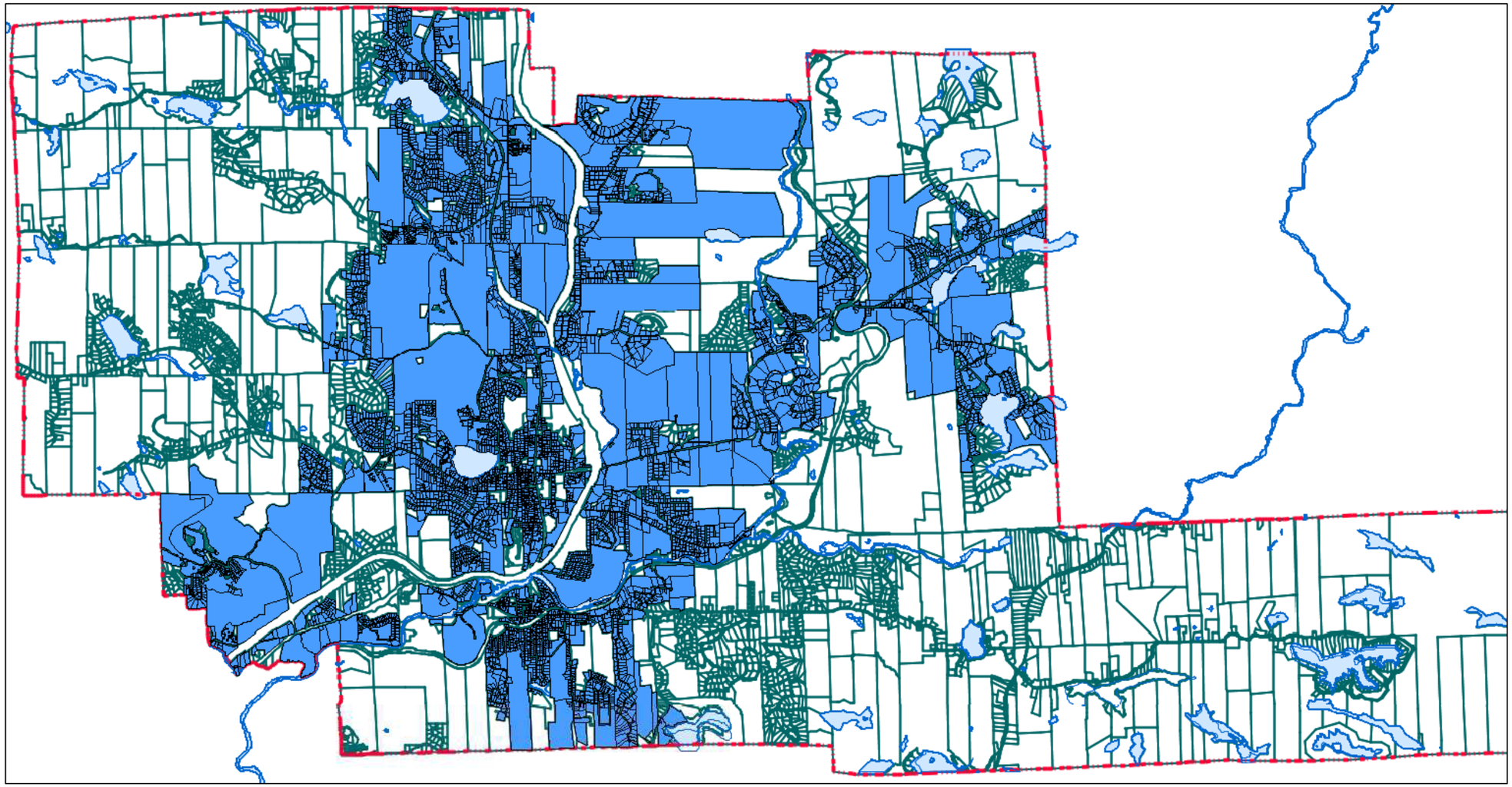

VILLE DE SAINTE-ADÈLE

PLAN DE TAXATION –

Travaux de réfection de la rue Valiquette et Maurice-Aveline

immeubles dans le bassin de taxation lesquels sont en bleu

20 septembre 2021

Annexe C
RÈGLEMENT 1317

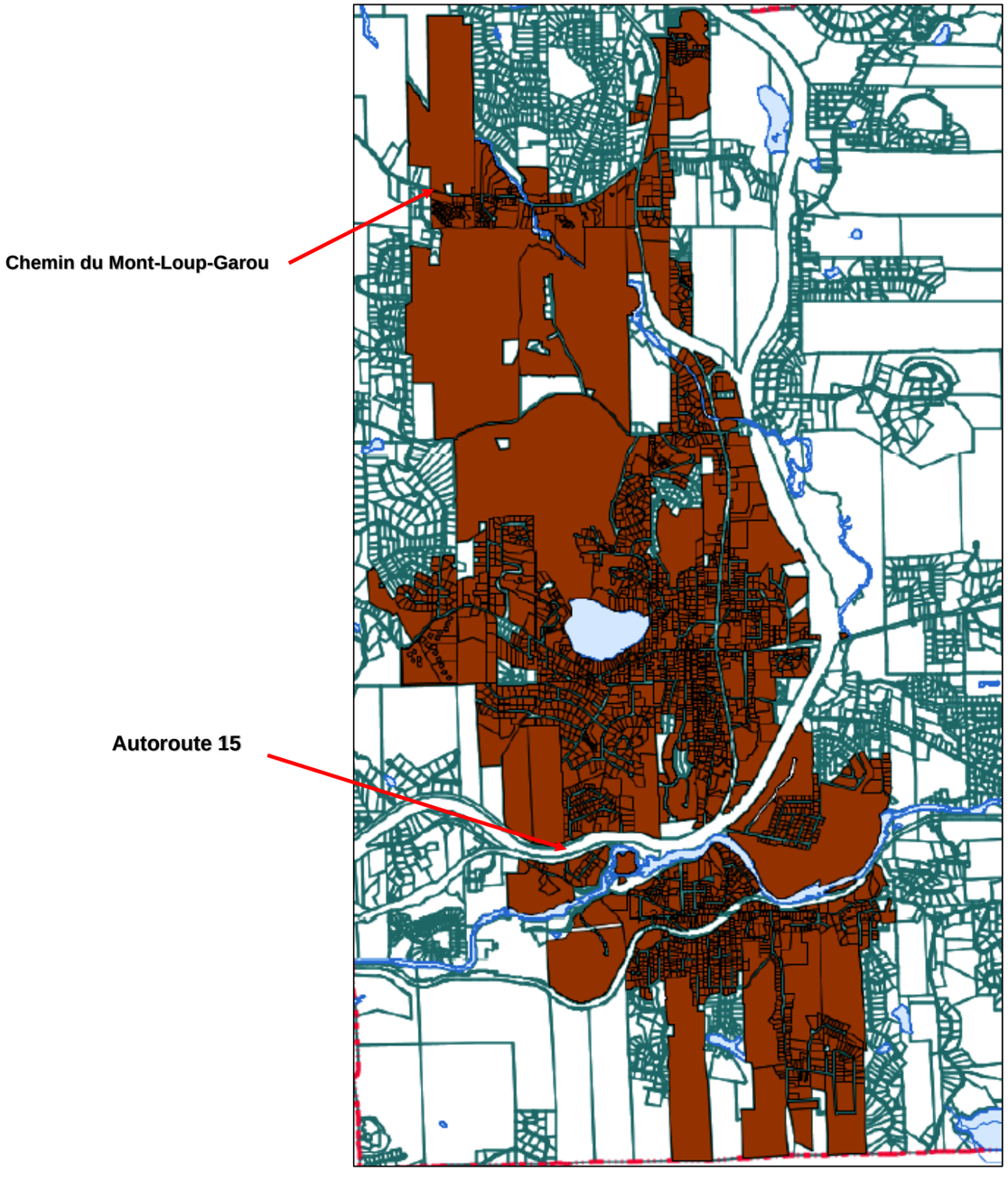

VILLE DE SAINTE-ADÈLE

PLAN DE TAXATION -

Travaux de réfection de la rue Valiquette et Maurice-Aveline

immeubles dans le bassin de taxation de l'égout sanitaire et pluvial
lesquels sont sélectionnés en brun

20 septembre 2021

Annexe D
RÈGLEMENT 1317